



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE SA

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2015 sous le numéro de dépôt 389



1500038901

DATE DEPOT : 2015-01-05  
NUMERO DE DEPOT : 2015R000389  
N° GESTION : 1994B09248  
N° SIREN : 332235423  
DENOMINATION : BELLECHASSE SA  
ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris  
DATE D'ACTE : 2014/11/17  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
NATURE D'ACTE : FIN DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

6-6 P 017/11/14 (FR)


# BELLECHASSE S.A. /

Société Anonyme au capital de 3.697.500 €

Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 332 235 423

SIRET 332.235.423.00073

Gretle du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :  
  
05 JAN 2015  
Sous le N° : 

R000389

-----  
94 B 09248

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an 2014  
Le 17 novembre  
A 10 heures.

Le Conseil d'administration de la Société BELLECHASSE s'est réuni sur le chantier de la S.F.L., 1 rue de Grety - 75002 PARIS, sur convocation de son Président, faite par lettres recommandées A.R. du 10 novembre 2014.

Les administrateurs suivants :	sont :
- Monsieur Marc PIETRI	PRESENT
- Monsieur Nicolas MERINDOL	PRESENT
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ	PRESENT
- Madame Vanina PIETRI-MERINDOL	PRESENTE
- Monsieur André SOULIER	PRESENT
- Monsieur Christian LOUIS-VICTOR	PRESENT
- Monsieur Jean-Marc ESPALIOUX (Société NJM)	PRESENT
- Monsieur Christian FREMONT	DECEDE
- Madame Christine DEMESSE	PRESENTE
- Monsieur Mohammed BENSLIMANE	ABSENT

Est également présent :

- Monsieur Benjamin STUTZMANN, Directeur Administratif et Financier du Groupe CONSTRUCTA.

Le Conseil réunissant la présence de huit administrateurs sur les dix en fonction, lesquels ont élargé le registre de présence, peut valablement délibérer.

Cette séance est ouverte par Monsieur Marc PIETRI, Président du Conseil.

Il rappelle l'ordre du jour :

- ✓ - Non remplacement de Monsieur Christian FREMONT, administrateur décédé.
- Attribution d'un avantage en nature à Monsieur Marc PIETRI, Président, pour deux véhicules de fonction (un sur Paris, un sur Marseille).
- Transfert à la société AMILTON FINANCE du contrat cadre d'assistance et de conseil conclu avec la société PROTISFI CONSEIL.
- Changement des conditions de la sous-traitance de CONSTRUCTA envers ses filiales.
- Points opérationnels :
  - Sicier.
  - Atterrissage.
  - Société de Geslion.

Il est passé à l'étude de cette question figurant à l'ordre du jour :

## DELIBERATIONS

### 1. Non remplacement de Monsieur Christian FREMONT, administrateur décédé :

Le Président a le regret d'informer les membres du Conseil du décès de Monsieur Christian FREMONT, administrateur de la société, survenu cet été.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre d'administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal et statutaire.

Cette décision sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence de la décision qui précède.

### 2. Attribution d'un avantage en nature à Monsieur Marc PIETRI, Président :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à son Président un second véhicule de société à PARIS, siège du Groupe. Un premier véhicule de société avait été affecté sur MARSEILLE, ville dans laquelle la société possède des filiales et sous-filiales, dans la mesure où ses fonctions imposent des déplacements fréquents dans ces deux villes.

### 3. Transfert à AMILTON FINANCE du contrat conclu avec PROTISFI CONSEIL :

Le Président rappelle aux membres du Conseil le contrat cadre d'assistance et de conseil conclu avec la Société PROTISFI CONSEIL, précédemment autorisé par délibérations du Conseil en date des 15 décembre 2009, 6 mai 2011 et 28 mai 2013.

Le Président fait part du projet de transfert dudit contrat, aux mêmes conditions, à la société AMILTON FINANCE, filiale de la société PROTISFI CONSEIL, dont le Président est également Monsieur Nicolas MERINDOL.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, les administrateurs intéressés n'ayant pas pris part au vote conformément à l'article L 225-40 alinéa 1 du Code de Commerce, d'autoriser la convention sus-énoncée et spécialement donne tous pouvoirs à son Président aux fins de signature de l'avenant de transfert du contrat.

Le Conseil donne également mission à son Président d'aviser le Commissaire aux comptes, conformément à l'article L 225-40 alinéa 3 du Code de Commerce.

#### 4. Changement des conditions de la sous-traitance de CONSTRUCTA envers ses filiales :

La sous-traitance permet à CONSTRUCTA Sa de refacturer à ses filiales tous les frais de structure qu'elle porte pour les encadrer.

Les frais sont actuellement répartis en totalité dans le résultat d'exploitation de chaque filiale. Le changement souhaité consiste à répartir ces frais en 2 temps, afin de distinguer ceux qui pourraient faire partie des coûts de fonctionnement des filiales (ex : QP de loyer et charges associées) de ceux qui correspondent aux équipes d'encadrement, tous étant supportés par CONSTRUCTA Sa.

L'objectif est d'avoir une meilleure visibilité de la rentabilité économique des filiales avant imputation des frais relatifs aux équipes d'encadrement.

#### 5. Points opérationnels :

##### ⇒ Sicier :

En 1999, les fonctions comptables du Groupe CONSTRUCTA ont été externalisées au Cabinet SICIER. A aujourd'hui, le contrat SICIER représente 5 catégories de services (Administration de Biens, reporting, comptabilité générale, comptabilité des SCI de promotion, corporate), 32 personnes et 2.7 M€ d'honoraires. Cette relation est amenée à évoluer. En effet, un schéma cible est travaillé pour aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : internalisation du niveau de CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT de l'administration de biens, les autres activités étant transférées à une nouvelle structure principalement portée par le Cabinet BDO – CONSTRUCTA continuant à externaliser ces services à cette nouvelle structure. Les principaux avantages pour notre Groupe étant, la maîtrise de l'administration de biens ainsi que l'adossement à la marque BDO pour le développement de l'activité.

##### ⇒ Atterrissage :

L'atterrissage du palier opérationnel du Groupe CONSTRUCTA se dessine autour de l'équilibre, comme prévu dans un budget initial avec un chiffre d'affaires de 31 M€. Au-delà de ce palier opérationnel, certains événements significatifs sont à noter pour cette année :

- Le Résultat de la Sas Suède notamment via la livraison du Balthazar,
- les remontées de marges sur opérations de promotion,

- le résultat financier.

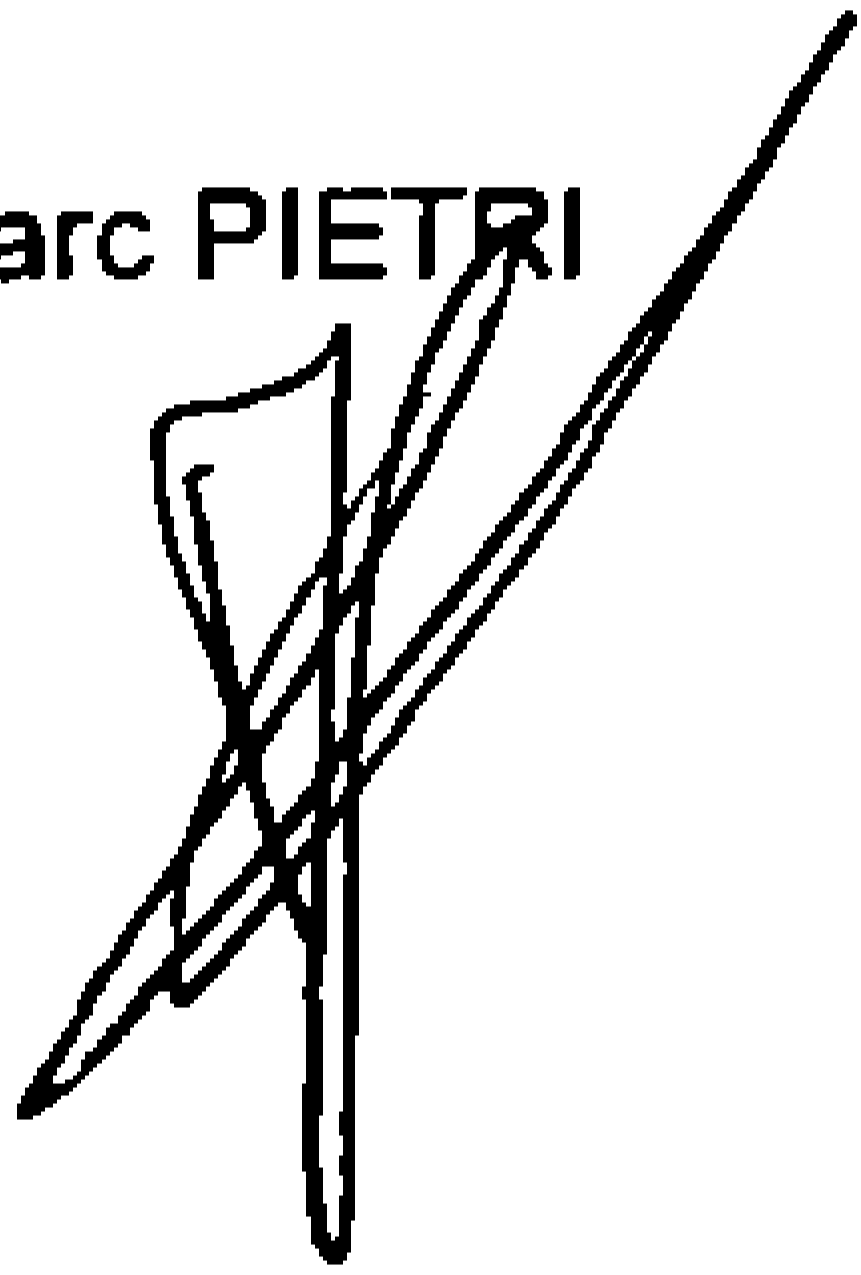
⇒ Société de Gestion :

- **Assurer un développement commercial principalement auprès d'une clientèle d'investisseurs professionnels et institutionnels**, notamment clients de certaines entités du Groupe CONSTRUCTA, par une offre de gestion sous forme de fonds immobiliers. A ce jour, cible d'un fonds hôtelier, bureaux et structuration OPCI.
- Participer à l'institutionnalisation du groupe CONSTRUCTA en apportant l'expertise d'un métier réglementé.
- Proposer des relais de croissance aux filiales métiers du Groupe CONSTRUCTA en mettant à disposition de leurs clients un outil de structuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.

Marc PIETRI



Nicolas MERINDOL

